

L'ESSENTIEL DE L'INFO

PROJET DE LOI RESPONSABILITÉ PÉNALE ET SÉCURITÉ INTÉRIEURE



Les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont déposé un projet de loi qui devrait être examiné par les parlementaires à l'automne 2021. Il vise à faire adopter certaines des annonces faites par le Premier ministre suite à l'assassinat d'Éric Masson au mois de mai, notamment l'augmentation des quantum de peines en cas d'agression d'un policier ou de refus d'obtempérer.

Ce texte créera par ailleurs officiellement la réserve opérationnelle de la police nationale (censurée comme cavalier législatif par le Conseil constitutionnel dans la loi sécurité globale) qui permettra l'emploi de civils dans des conditions similaires à celles qui régissent la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale. La loi vise aussi à sécuriser juridiquement l'emploi des drones par les forces de sécurité intérieure sur la base d'un régime d'autorisation par le préfet et pour un nombre limité de finalités.

Le texte prévoit d'autoriser de manière encadrée le recours à la contrainte pour relever les empreintes digitales et prendre une photographie d'une personne entendue dans le cadre d'une enquête. Enfin, le dispositif de l'AFD, déjà possible notamment pour les usages de stupéfiants, serait étendu aux vols à l'étalage jusqu'à 300 € de préjudice.

SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LE TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Tous les syndicats ont signé avec le ministère de la Fonction publique le 13 juillet un accord sur la mise en œuvre du télétravail dans le secteur public qui confirme notamment la mise en œuvre d'une indemnité dédiée. Cet accord constitue un cadre pour des négociations sectorielles, en rappelant des principes tels que le volontariat des agents, la réversibilité du télétravail et l'alternance avec des jours de travail au service.

Une indemnité forfaitaire est créée qui s'élèvera finalement à 2,50 € par jour télétravaillé, dans la limite de 20 € mensuels (220 € par an). Il n'y a plus de notion de seuil de déclenchement, elle sera versée dès le premier jour de télétravail.

Un arrêté du 19 juillet 2021 publié au JO du 25 juillet vient, lui, préciser les modalités du télétravail au sein du ministère de l'Intérieur, sur autorisation individuelle du chef de service.



LE CESP RENCONTRE DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS



CONSEIL EUROPÉEN DES
SYNDICATS DE POLICE
International Non-governmental
Organization of the Council of Europe

Le secrétaire général du CESP, dont fait partie le SCSi, a rencontré le 9 juillet à Bilbao en Espagne la vice-présidente de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen. Dans un contexte où l'échelle de

l'UE peut être stratégique pour défendre nos droits, comme le démontre encore la récente décision de la justice européenne sur le temps de travail des militaires, cet entretien a permis d'aborder notamment la formation des policiers, la problématique migratoire, l'évolution de la criminalité et la lutte contre les violences à l'encontre des forces de police en Europe.